28 OCTOBRE 2014

Rapport de Davies sur la gouvernance 2014

Auteurs : Ivana Gotzeva, William M. Ainley et Jennifer F. Longhurst

C'est avec plaisir que nous vous présentons le ***Rapport de Davies sur la gouvernance 2014***, quatrième édition annuelle de notre rapport sur la gouvernance, qui examine les tendances et les faits nouveaux importants de 2014 en matière de gouvernance des sociétés ouvertes canadiennes.

Dans le chapitre intitulé **Administrateurs et conseils d'administration**, nous nous intéressons à la composition des conseils d'administration, où l'on dénote une faible augmentation de la représentation des femmes ainsi qu'une progression globale du taux de femmes occupant des postes de présidence au sein de conseils. Nous soulignons également que la disparité hommes-femmes persiste et que la progression à cet égard se poursuit à un rythme relativement lent. Dans le chapitre intitulé **Rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs**, nous abordons les tendances majeures qui se dégagent des pratiques en matière de rémunération, notamment l'importance croissante des votes consultatifs des actionnaires sur la rémunération des membres de la haute direction en tant qu'outil permettant de favoriser l'engagement des actionnaires. Dans le chapitre intitulé **Questions relatives au vote des actionnaires**, nous faisons le point sur les initiatives des autorités canadiennes de réglementation quant à la réforme du vote par procuration et à la réglementation des agences de conseils en vote. Dans le chapitre intitulé **Sujets d'actualité en matière de courses aux procurations et d'activisme actionnarial**, nous examinons comment se sont déroulées les courses aux procurations au Canada jusqu'à maintenant en 2014 et soulignons que la croissance attendue ne s'est pas matérialisée. Dans le chapitre intitulé **Réforme des règles sur les régimes de droits et les offres publiques d'achat**, nous abordons la récente décision unanime des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières de ne pas donner suite aux deux propositions antérieures relatives aux régimes de droits des actionnaires et aux mesures de défense contre les offres publiques d'achat et de plutôt proposer des modifications aux règles sur celles-ci, afin d'imposer une période de validité de 120 jours pour l'ensemble des offres publiques d'achat. Enfin, dans le chapitre intitulé **Tendances en matière de gestion du risque par les conseils**, nous traitons de l'importance que revêtent les pratiques en matière de gestion du risque et les lignes directrices concernant la lutte à la corruption d'agents publics pour les entreprises canadiennes qui exercent des activités à l'étranger, et plus particulièrement dans des marchés émergents. Nous explorons les risques liés à la cybersécurité, la protection des renseignements personnels et la récente mise en œuvre d'une législation anti-pourriel étoffée au Canada, laquelle prévoit la responsabilité des administrateurs.

Télécharger notre guide.

Personnes-ressources : Patricia L. Olasker, Aaron J. Atkinson et Franziska Ruf

Les renseignements et commentaires fournis aux présentes sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils ou des opinions applicables à des cas particuliers. Nous invitons le lecteur qui souhaite obtenir des précisions sur l'application de la loi à des situations particulières à s'adresser à un conseiller professionnel.

© 2024 DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., s.r.l.